



AVIS DE COURSE

Championnat Grand surprise

Et

Trophée des Mairies et Collectivités Territoriales

Autorité organisatrice :



Yacht Club Crouesty Arzon

Yacht Club du Crouesty - Arzon Presqu'île de Rhuy
PORT DU CROUESTY - 56 640 ARZON
Tél. : 02 97 53 78 07
www.ycca.fr - info@ycca.fr



LES 7 / 8 / 9 JUIN 2025

Grade 5A

PRÉAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2- les règlements fédéraux

1.3 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *communication orale*.

1.4 Les règles de classe Grands Surprises sauf modifications suivantes

<https://www.grandsurprise.com/wp-content/uploads/2025/02/17-regles-de-classe-Gd-Surprise-2025-suite-AG-2025-02-18.pdf>

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à partir du lundi 3 juin 2025

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.ycca.fr

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information est consultable au tableau officiel sur la terrasse du club pour le Trophée

3.2 Les informations officielles seront affichées sur un groupe WhatsApp pour le Championnat

3.3 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous pour le « championnat grand surprise » et aux collectivités territoriales et mairies pour le « trophée ».

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile

- pour les mineurs leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée

de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et une autorisation parentale.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) La licence FFSE sera demandée (en l'absence de FFVoile)

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur le site du YCCA

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Aucun remboursement ne sera possible.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : 200 € pour l'inscription à la régate au YCCA

5.2 Pour la location de bateaux se rapprocher de :

Yellow Impact Sailing

07 62 56 61 65

contact@yellow-impactsailing.com

6 PUBLICITE

6.1 DP] [NP] L'autorité organisatrice pourra fournir des cagnards que les concurrents sont tenus de fixer sur le balcon arrière de chaque côté du bateau comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

6.2 Stickers voiles et coques sont interdits

6.3 Pour les autres publicités, le texte fédéral s'appliquera.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation des inscriptions

Vendredi 6 juin de 10h à 12h et de 15h à 19h

Briefing à 17h30 à la TRINITE SUR MER (devant les locaux de YIS) pour les équipages du Championnat

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge de l'épreuve

Suivant l'AO

8.3 Jours de course :

	07/06	08/06	09/06
Ouverture du club	08h00	08h00	08h00
Briefing par vhf	09h30	09h30	08h30
1^{er} signal d'avertissement	11h00	10h30	09h30
Coefficient	53	59	64
Pleine Mer	15h38	16h16	16h51

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30

7.4 Programme social au Crouesty pour les équipages du TROPHEE

06/06 : Confirmation d'inscriptions accueil 19h30 ouverture du bar des équipages

07/06 : 18h30 Cérémonie d'ouverture, Cocktail d'accueil, baptêmes des HANSAS « voile pour tous »

Anniversaire 35 ans YCCA : concert

08/06 : 20h00 Cocktail retour des 100 milles

09/06 : après les courses Remise des prix et Pot de départ

7.5 Programme social à la TRINITE pour les équipages du championnat

Vendredi 6 juin 2025 – Inventaires et entrainement libre

Inventaire des bateaux (<i>pour les locations</i>)	9h -12h / 14h-16h
Navigation libre après inventaire	Horaires libres
Retour des bateaux à la Trinité Sur Mer	17h00
Briefing YCCA – devant les bureaux Yellow	17h30

Samedi 7 juin 2025 - Régates et apéro Class Grand Surprise

1er signal d'avertissement	11h
Retour pontons à la Trinité Sur Mer en fin de journée	
 Apéro convivial à La Marée Douce	19h
Organisé par la Class Grand Surprise	

Dimanche 8 juin 2025 - Régates

1er signal d'avertissement	10h30
Retour pontons à la Trinité Sur Mer en fin de journée	
o	

Lundi 9 juin 2025 - Régates et remise des prix

1er signal d'avertissement	9h30
Retour pontons	12h/12h30
Inventaires retour des voiles	12h30-14h
🚩 Remise des prix et lunch au Zing organisé par la Class Grand Surprise	14h

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

[DP] Un contrôle d'équipement peut être effectué à tout moment .

11 LIEU

11.1 L'épreuve se tient au YCCA, port du Crouesty, 56640 Arzon / YIS port de la TRINITE

11.2 L'annexe A fournit le plan du lieu de l'épreuve

L'annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront soit des parcours type bananes, soit des parcours côtiers.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Un arbitrage semi-direct pourra être mis en œuvre. Les modalités seront précisées dans les IC..

14 CLASSEMENT

14.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

16 BATEAUX PRÊTÉS

Un bateau mis à disposition Yellow impact Sailing peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes aux règles de classe.

17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix sont à la discrétion de l'AO

22 RESPECT ENVIRONNEMENT [DPI]

L'épreuve est engagée dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites préservés. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets dans la mer ou à terre.

22.1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

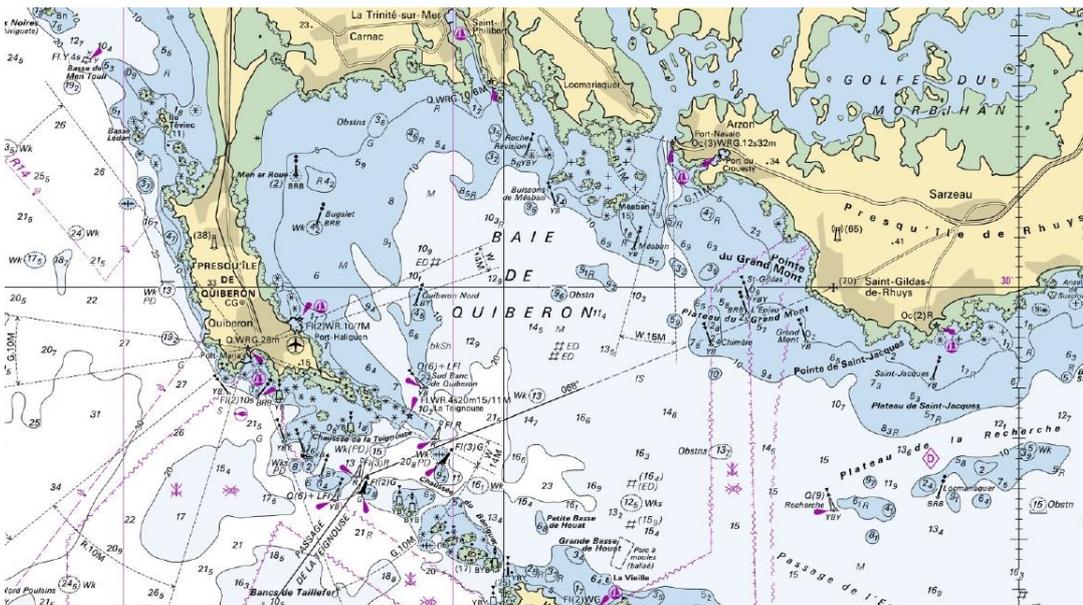
ORGANISATION TECHNIQUE :
Yacht Club Crouesty Arzon
Port du Crouesty
56680 ARZON
+33 (0)2 97 53 78 07
Internet : www.ycca.fr
E-mail : info@ycca.fr

Président du Comité de Course :	En attente de désignation
Adjoint Comité de Course :	En attente de désignation
Président du Jury :	En attente de désignation

ANNEXE A : PLAN DU SITE DU CROUESTY



ANNEXE B : PARCOURS BAIE DE QUIBERON



La Résidence du port du Croesty « MAEVA HOME » peut de accueillir sur réservation :
https://www.maeva.com/fr-fr/residence-port-du-crouesty---maeva-home-49803.html?qad_source=1&ectrans=1&qclid=EA1aIqobChMlxp'2z8rXLhQMVT5RoCR1F-QpNEAAYASAAEqI2Efd_BwE